



Comment refuser un héritage suite décès de l'usufruit

Par **celia13**, le **28/01/2015** à **06:49**

Bonjour,

Papa et Maman étaient mariés sous le régime légal ancien de la communauté de meubles et acquêts en 1946, sans contrat de mariage. Ils ont acheté une maison ensemble. Papa est décédé en 1984 en ayant laissé tous ses biens en usufruit à maman et laissant pour recueillir sa succession les enfants. Le partage n'a pas été fait. Par la suite, nous, 6 enfants avons autorisé la vente de la maison afin de réserver le produit de cette vente au paiement de la maison de retraite pour maman. La vente ne s'est pas faite et nous en sommes restés là. Maman vient de décéder. Je ne désire pas hériter de cette maison. J'ai renoncé à la succession de maman. Est ce suffisant? ou que faut-il faire?

Merci pour votre aide